



DÉLIBÉRATION N°2019-06-28-2
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes

Séance du 28 juin 2019

**POINT 3.2 – APPROBATION DE LA DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION AU PRESIDENT DANS LE CADRE DU PROJET NEXT**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le code de l'Éducation ;
VU les statuts de l'Université de Nantes.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE avec 25 voix pour, 6 voix contre, la délégation au Président pour attribuer tous les reversements dans le cadre de l'initiative NEXt.

Un compte-rendu des reversements accordés dans le cadre du projet NEXt sera présenté aux administrateurs une fois par an.

À Nantes, le 28 juin 2019

Le Président de l'Université de
Nantes

Olivier LABOUX